

## Élections générales en Côte-d'Ivoire Grandeur et misère de l'opposition

**E**N l'an 2000, cela fera 54 ans que le Parti démocratique de Côte-d'Ivoire (PDCI) préside sans discontinuité aux destinées de la Côte-d'Ivoire. Si l'année 1990, année de l'ouverture démocratique, de l'aveu même du secrétaire général du PDCI, Laurent Dona Fologo, fut « l'année de tous les dangers », aujourd'hui les poussées de fièvre épisodiques, qu'on peut remarquer notamment à l'intérieur des partis, ne semblent annoncer aucun big-bang. Au regard des derniers événements électoraux survenus réglementairement lors du dernier trimestre de 1995, ce calme relatif de la société politique correspond-il à un progrès de la démocratie ?

### Galère et ivoirité

Eaux dormantes, eaux dangereuses. C'est l'heure des bilans et des révisions déchirantes chez les cadres. Éreintés par l'activisme déployé lors des élections générales d'octobre 1995 à février 1996, les militants aspirent au repos du guerrier. Survolant la désaffection d'une frange de militants déçus par la relative maigreur des résultats, des éclats de voix nous parviennent de temps à autre comme pour dire que les nécessaires réajustements structurels et idéologiques internes ne se font pas sans douleur. Le FPI (Front populaire ivoirien) a désormais une opposition interne organisée en courant.

Il y a aussi cette mise en réserve involontaire des chefs. Rescapés miraculés d'un troublant accident de la circulation, le leader du Front populaire ivoirien et son épouse sortent à peine de convalescence. Comme déjà Abdramane Sangaré, numéro 2 du parti, en sa qualité de directeur de publication du quotidien proche du FPI, purge une peine de 24 mois de prison, le moins qu'on puisse dire c'est qu'au FPI des stratèges manquent à l'appel. Du côté du RDR (Rassemblement des républicains), dernier parti d'opposition en termes d'élus, l'ambiance n'est pas plus festive. Et très certainement certains militants se livrent-ils à des autoflagellations ponctuées de nombreux « que diable suis-je venu faire dans cette galère ? »

L'ex-Premier ministre Alassane Ouattara, figure emblématique de ce parti, mis hors jeu par un code électoral qu'il jugea inique, n'a démontré aucune hargne particulière, aucune énergie militante à le combattre ou à se retrouver en Côte-d'Ivoire au fort de la lutte qui en exigeait le retrait, ce qui lui aurait permis de présenter sa candidature et pourquoi pas de gagner. Aussi, comment ne pas faire droit aux tiédeurs légitimes de quelques valeureux militants de la première heure ? Et puis des tracasseries multiples, financières, professionnelles ou juridiques, pas si fortuites que

ça, dévoilent chaque jour davantage la vulnérabilité de certains militants qu'on tenait en exemples. Par ailleurs, le certificat de nationalité ivoirienne que Djéni Kobina, secrétaire général du RDR, joignit à son dossier de candidature aux législatives, n'a pas semblé convaincre le conseil constitutionnel de son ivoirité. Il fut déclaré inéligible. En son temps, le ministre de l'Intérieur, Emile Bombet — celui-là n'a que faire de griot — expliqua mi-ironique mi sérieux : « *Est-ce ma faute si le frère de Djéni Kobina est chef de village au Ghana et si sa sœur épouse d'un avocat ghanéen vit au Ghana ?* » Autant dire, *Mister Kobina go back !* Le code électoral frappait au-delà de ces victimes désignées.

Forts du trouble jeté sur l'ivoirité des deux premiers responsables du parti, en l'occurrence la figure emblématique et le responsable en titre, quelques militants s'empressèrent de demander la démission du secrétaire général. Ils échouèrent à le renverser. Juste au-dessous de Djéni Kobina, l'ex-ministre Adama Coulibaly, député-maire de Korhogo, secrétaire général adjoint, président du groupe parlementaire RDR, accumula maladroites et inconséquences : nomination unilatérale et donc autoritaire du vice-président RDR de l'Assemblée nationale ; voyage en France à l'occasion de la remise du prix Félix Houphouët-Boigny de l'Unesco, comme membre de la délégation du président de la République, président du parti d'en face, sans en informer son parti. C'est plus qu'il n'en fallait pour le soupçonner de compromission avec le parti au pouvoir. Aussi, Mamadou Ben Soumahoro, député RDR et membre influent du parti, l'invita-t-il à démissionner. Sur le terrain, certaines cir-

conscriptions électorales connaissent de sérieuses turbulences. Des conseillers municipaux, et non des moindres, à Ferkessédougou dans le Nord, sont portés démissionnaires ou en voie de l'être. Dur, dur, d'être opposant en Côte-d'Ivoire.

### Qui perd gagne

« Un jour viendra où vous rechercherez le Président avec une torche en pleine journée. » L'homme qui parlait ainsi, lors de la campagne électorale de 1990, n'était pas prophète mais secrétaire général du Parti démocratique de Côte-d'Ivoire, parti du président-planteur qui présida de 1946 à 1993 sans discontinuer et sans partage aux destinées de la Côte-d'Ivoire. Laurent Dona-Fologo étant déjà connu pour son indéfectible attachement au Visionnaire providentiel, nous l'avons laissé égrener les vertus légendaires d'Houphouët et nous avons voté dans l'autre sens.

Nous n'étions pas moins de 20 % des électeurs à nous opposer au Vieil homme qui, paraît-il, avait fait le don de sa personne à la Côte-d'Ivoire. A vrai dire, nous pensions et nous continuons à penser que nous étions relativement plus nombreux, mais peu importe puisque celui qui a recueilli nos suffrages n'avait pas pour ambition de gagner mais de participer. Mieux, l'enjeu était d'être le premier à se faire battre par Houphouët-Boigny. Comme qui joue à qui perd gagne, Laurent Gbagbo qui représenta l'opposition à ces élections avoue : « C'était un honneur de se faire battre par Houphouët. » Aussi n'a-t-il exigé ni commission électorale indépendante et neutre, ni révision des listes électorales avant de courir à sa perte.

L'honneur était sauf. Mais lorsque le 7 décembre 1993, on finit par nous annoncer officiellement la mort du Président, et que la Côte-d'Ivoire bien-pensante commença à regretter son père fondateur, nous manquèrent subitement sa voix, sa passion de la paix, son charisme, sa légitimité historique et son savoir-faire politique. Oh ! comme nous aurions été soulagés de le trouver point par point réincarné dans son dauphin constitutionnel. Les torches diurnes que nous avons empoignées ne nous ont pas consolés mais elles nous ont instruits. Tout comme Houphouët, celui que son parti présentait comme la seconde chance de la Côte-d'Ivoire était baoulé, catholique et membre du tout-puissant Parti démocratique de Côte-d'Ivoire. D'Houphouët, Bédié gardait également la petite taille et ce grain de voix qui enveloppe si bien les colères. Pour le charisme, pour la science politique, la sagesse et même pour l'éloquence, la réponse était dans le vent, c'est-à-dire dans le temps. Pas plus qu'Houphouët n'avait eu à se formaliser par rapport à une commission électorale indépendante pour battre Laurent Gbagbo, Konan Bédié, ne se sentait pas obligé de céder à ces exigences. Seulement en face, on ne jouait plus à qui perd qui gagne.

Les plus perspicaces indiquaient que précisément le malin génie d'Houphouët-Boigny le bienheureux aura consisté à se donner les qualités du sage qu'il n'était pas. Machiavel n'indiquait-il pas : « *A un prince, il n'est pas nécessaire d'avoir en fait toutes les (...) qualités, mais il est bien nécessaire de paraître les avoir* (1) ». D'autres assuraient que, comme la légitimité, le charisme peut s'acquérir. Quant à

l'éloquence, en Afrique, terre des griots, elle n'est pas indispensable. Un bon griot suffit à donner aux pensées et aux actes du chef, — et à souhait —, brio, vertu, amplitude, magnétisme. Mais reste que le griot n'a pas vocation à agir à la place de son seigneur qui n'a besoin d'aucune lecture particulière pour comprendre qu'agir pour le souverain obéit à une logique essentielle : conserver le pouvoir. Dans le cas de Bédié fraîchement devenu président, et qui recourt de temps à autre au téléprompteur, cette vérité emprunta les voies tortueuses et peu rassurantes de la surenchère identitaire.

### Feu ou pas feu ?

La question de la vacance du pouvoir était constitutionnellement résolue au bénéfice du président de l'Assemblée nationale. C'est seulement sa mise en œuvre qui posera problème. Convaincu que le Premier ministre Alassane Dramane Ouattara n'apportait pas à l'application de cette disposition constitutionnelle toute la bienveillance souhaitable à son installation rapide, H. Konan Bédié, alors président de l'Assemblée nationale, prit la direction des opérations. Nous n'étions pas surpris outre mesure de le voir apparaître à la télévision. Sitôt la mort du père de la nation annoncée, le président du Conseil économique et social, Philippe Yacé, son plus illustre et ancien compagnon, après avoir estimé qu'il y avait « le feu à la maison », proposa une sorte de triumvirat pour remédier au caractère monarchique de la constitution qui, au fil des remaniements successifs inspirés par le Sage de l'Afrique, avait fini par désigner le dauphin constitutionnel en la per-

(1) Machiavel, *Le Prince*, chap. XVIII.

sonne du président de l'Assemblée nationale. Cette union sacrée qui devait regrouper le président de l'Assemblée nationale, le Premier ministre en exercice et le leader du Front populaire ivoirien, aurait pour mission d'organiser une transition pacifique et préparer des élections démocratiques. La riposte du parti au pouvoir fut énergique : « Où est le feu ? », s'exclama Laurent Dona Fologo, secrétaire général du PDCI. Comment le feu peut-il s'allumer dès lors que la constitution a tout prévu ?

Sur la question, les experts — mais qui n'est pas expert en matière de politique nationale ? — étaient divisés. Un homme non élu peut-il terminer le mandat d'un autre élu ? Le pouvoir en démocratie se lègue-t-il comme un héritage ? L'argumentation du Parti ivoirien des travailleurs, qui comptait alors un député unique au Parlement, était empreint d'un réalisme certain : la constitution est mauvaise en son article 11. Nous l'avons toujours dit et nous l'avons combattu, sans succès. Maintenant il fallait l'appliquer à la lettre. C'est dire que la bonne application d'un mauvais texte est toujours préférable à l'irruption de l'arbitraire et de l'aventure. Coupant court à ces débats, le président de l'Assemblée nationale, Henri Konan Bédié, apparut à la télévision, se présenta comme le nouveau président : « Le pays sera gouverné, (...) Je demande à chacun de se mettre à ma disposition. » Manifestement, le président n'avait encore trouvé ni le bon griot ni le bon scribe. Depuis ce jour, des mauvaises langues l'appellent « l'autoproclamé », quoique quelques jours après cette apparition historique la cour suprême procéda réglementairement à son investiture officielle.

Ma conviction se trouvera ren-

forcée sur la question lors des négociations entre le pouvoir et les partis d'opposition sur les modalités pratiques des élections générales. L'opposition, et notamment le Front républicain, réclamait des urnes transparentes. Pour sa part, le ministre de l'Intérieur, responsable et organisateur des élections générales, estimait que la Côte-d'Ivoire, grande productrice de bois devant l'Éternel, se devait de l'utiliser pour la confection des urnes, quitte à ce qu'elles soient opaques. Puis vint le temps des concessions où le président concéda des urnes tout à fait convenables. Trois côtés en bois et un en verre permettait une transparence suffisante à rassurer ceux qui redoutaient les bourrages d'urnes. La question étant réglée, le président ne trouva pas les mots justes pour valoriser cette concession qui est de taille : il parlera d'urnes « semi-transparentes ». Bouleversé, je retirai mes œufs de ce panier. Je me suis retrouvé les deux pieds en opposition.

### **Grandeur et misères de l'enfer**

Fondé par des transfuges du parti au pouvoir, le RDR était animé surtout par des militants qui se voulaient les artisans du courant de rénovation intérieure qui malheureusement n'eut pas droit de cité. Le mur du parti se lézardant, il fallut bien se résoudre au grand ménage. Des rénovateurs et les partisans de l'ex-Premier ministre Alasane Dramane Ouattara trouvèrent sans peine la porte de sortie. Ils entrèrent en opposition et trouvèrent sur le pas de la porte le FPI et quelques autres partis. Bouquets de fleurs et félicitations puis bouquet de mots choisis de Laurent Gbagbo : « Bienvenue en enfer. »

L'enfer n'arriva par aucun des quatre chemins de la bonne intention mais plutôt par cette sorte de réalisme et de cynisme dont Machiavel reste le maître à penser. Schisme ? Implosion ? Le vieux parti ploya mais ne rompit pas. Tel un lion blessé, il passa la vitesse de la 25<sup>e</sup> heure : la vitesse infernale où le parti devient machine à broyer et à faire élire. L'énergie fougueuse des procédés de conservation du pouvoir mis en œuvre fut d'autant plus stupéfiante que, très rapidement, le FPI et le RDR, les deux seuls partis à l'échelle nationale, s'étaient donné la main pour constituer l'ancien parti unique en adversaire commun, unique et absolu. L'impact de cette alliance sur le moral des masses démultiplia l'enthousiasme et la mobilisation, tant et si bien qu'on se prenait à rêver : Alassane Ouattara président, Laurent Gbagbo Premier ministre : liberté pour chacun, démocratie pour tous.

Le scellement de cette alliance extra-idéologique entre un parti de gauche et un autre centriste exprime ici la prévalence des intérêts politiques sur les teintures idéologiques. Le second enseignement de cette alliance s'inspire de la leçon du siècle administré en Afrique du Sud par la cohésion entre Mandela et De Klerk. En Côte-d'Ivoire également et toute proportion gardée, le prisonnier et le geôlier se donnaient la main. En effet sous le gouvernement d'Alassane Dramane Ouattara, le 18 février 1992, à l'issue d'une marche de protestation contre les exactions et les violences inouïes dont les forces de police et les forces armées s'étaient rendues coupables, des leaders d'organisation démocratiques dont le leader du FPI et son épouse furent arrêtés, jugés et détenus en prison sous

l'effet d'une loi anticasseurs toujours pas abrogée et d'un procès politique dignes des pires dictatures. Si l'on y ajoute les procès en diffamation contre une presse privée encore dans les langes, on peut dire que, du point de vue des libertés publiques, l'ère Alassane Dramane Ouattara, Premier ministre, ne fut pas un laboratoire pour la démocratie.

Au temps où sévissait cette politique jugée en tout point détestable par l'opposition de gauche, celle-ci s'en donnait à cœur joie sur le premier collaborateur du président planteur bâtisseur d'une basilique dans la savane. Selon les jours, le premier des ministres fut présenté comme un « Burkinabé » ou un « mouton de ville » jouant dans la quiétude imprudente de son innocence avec le queue du lion Laurent Gbagbo. Voilà qu'aujourd'hui les adversaires qu'on croyait ennemis coalisent et échangent des déclarations d'amour. Et Oble Jacqueline, naguère inspiratrice et maître d'œuvre de la loi anticasseurs, de faire liste commune aux municipales avec Simone Ehivet Gbagbo qu'elle avait pour ainsi dire jetée en prison : geôlière et prisonnière, même combat. C'est tout à l'honneur du Front populaire ivoirien et de son leader Gbagbo Laurent d'avoir mis la raison politique au dessus des états d'âme. Cet acte n'a pas seulement une envergure morale, il est également la manifestation de solidarités nouvelles qu'implique la lutte pour la démocratie. Il prouve que l'ouverture démocratique se fera avec toutes les bonnes volontés y compris les demirassasiés reconvertis de gré ou de force, par conviction ou par opportunisme, à la cause de l'opposition, celle-là même qu'ils combattaient naguère de tout leur zèle.

Mais derrière le Premier ministre qui maniait le bâton, il y avait Houphouët-Boigny qui usait de la carotte. Très souvent les compromis qu'ils passaient avec les syndicats, les partis politiques ou les mouvements d'étudiants proches de l'opposition gênaient sinon désavouaient certains de leurs collaborateurs mais toujours ils apparaissaient comme des performances politiques. Quand au Premier ministre Alassane Ouattara, une image de réformateur et gestionnaire efficace semblait suffire à son bonheur. Sa nomination immédiate comme secrétaire général adjoint du FMI, dès sa mise en retraite de la république, conforte cette image du bon technocrate. Le troisième atout de cette personnalité, qui ne manque pas d'assurance et de charme, lui sera cousu sur mesure par les poussées de fièvres identitaires qui se saisiront de la machine du Parti démocratique de Côte-d'Ivoire.

### **A vaincre sans péril**

Selon le leader du FPI, Houphouët était « un dinosaure de la politique » à qui il fallait signifier qu'il n'était plus seul sur la scène politique ivoirienne. En octobre 1995, il n'y avait plus aucun honneur à affronter le candidat Konan Bédié. Le jeu n'en valait pas la chandelle. Les listes électorales n'ayant pas été révisées, la proposition de la mise en place d'une commission électorale neutre et indépendante ayant été rejetée par le parti au pouvoir, aux yeux de Laurent Gbagbo, les conditions d'une « élection propre » n'étaient pas réunies : « *Ce qui est programmé pour le 22 octobre n'est pas une bataille électorale, c'est un piège. Le candidat FPI ne veut pas y tomber.*

*Le piège consiste à participer au couronnement de Bédié, à le légitimer. Nous ne pouvons pas jouer à ce jeu-là. »*

Solidairement le FPI et le RDR émettront le mot d'ordre de boycottage actif à l'adresse de leurs militants. Autant Houphouët s'est senti humilié d'avoir à écraser le petit présomptueux de Gbagbo, autant son dauphin constitutionnel éprouva de l'amertume à ne pas voir Laurent Gbagbo sur la ligne de départ. Les plus grandes formations de l'opposition, le Front populaire ivoirien et le Rassemblement des républicains de l'ex-Premier ministre Alassane Dramane Ouattara s'en tenant à la consigne du boycott actif, la candidature de Francis Wodié restait peu significative. Ce dernier sera crédité de 3 % des voix contre plus de 96 % au Président.

Si pour Laurent Gbagbo, en 1995, il n'y avait aucun honneur à se faire battre par Konan Bédié, y en avait-il pour Francis Wodié, partisan en 1990 de l'abstention contre Houphouët ? Si l'enjeu en 1995 n'était pas l'honneur d'être battu, quelle en était la nature ? Pendant combien de temps encore l'opposition ivoirienne restera-t-elle coincée entre la politique de la chaise vide et celle du qui perd gagne ? Quels sont les apports des échéances électorales pluralistes de 1990 et 1995 à la démocratisation en Côte-d'Ivoire ?

Si en 1990, les élections présidentielles contribuèrent à la décrispation sociale et politique, on ne peut pas en dire autant en 1995. L'année 1995 aura cependant révélé une nouvelle version de l'opposant.

Pour le RDR, s'opposer en 1995 à Konan Bédié, cela s'annonçait comme revendiquer et disputer l'héritage d'Houphouët-Boigny et entrer en compétition sur ce thème

avec le parti au pouvoir. Mais plutôt que ce combat, c'est celui contre le code électoral qui s'imposera aux républicains. Pour le FPI, le code électoral, déjà inacceptable par la discrimination qu'il introduisait entre deux types de citoyenneté, l'était bien plus encore en ce qu'il ne prévoyait pas une commission électorale indépendante. Ces différentes nuances dans l'appréciation de la chose politique attestent d'un élargissement et d'un renouvellement des bases oppositionnelles. Sans présager de l'espérance de vie de cette alliance, on peut mettre à son actif les victoires de l'opposition dans deux quartiers d'Abidjan : à Abobo aux législatives et à Adjamé pour les municipales. Cette alliance prouve également qu'une dynamique de recomposition des forces politiques est à l'œuvre. Le paysage politique n'a donc pas fini de se modifier. Des rapprochements semblent inéluctables entre le parti au pouvoir et certains de l'opposition sinon certains membres de partis d'opposition. Des implosions et des réapparetements sont également annoncés. La reprise économique et le besoin d'une sécurisation politique et sociale incitatrice pour les investisseurs pourraient également favoriser une plus grande libéralisation politique et notamment l'adoption d'une charte des partis, telle qu'elle ressort des promesses du candidat Bédié.

Si la démocratie est bien ce régime doté des moyens institutionnels de se défendre, de réduire et de rationaliser les pouvoirs des gouvernants, conjurant ainsi les dictatures, les dernières élections laissent

lancinante la question « qui à peur d'une commission électorale indépendante ? », ont fait davantage pour le renforcement des positions du président Bédié et de son parti que pour la transparence et l'État de droit. Si elle consiste à promouvoir la citoyenneté et le respect de la minorité par la majorité, la démocratie ne fut pas la grande gagnante de ces élections dont le solde, en même temps qu'il confirme la démultiplication des forces politiques, distingue des zones de la vie nationale où des citoyens sont plus citoyens que d'autres. Certes, les derniers avatars de la notion d'ivoirité qui insistent sur l'esprit d'ouverture et de synthèse unificatrice, sont de loin plus rassurants que les premiers usages discriminatoires qui en ont été faits, mais le mal semble déjà fait et, si on peut espérer que les frustrations et les contradictions ainsi mises à jour, seront vite dépassées, on sait qu'elles ne seront pas facilement oubliées. Le petit peuple se détourne difficilement des exutoires et des boucs émissaires, même ceux offerts un jour de folie ou de panique. Ces frustrations appartiennent désormais à l'histoire de la construction nationale : une tâche infinie et pour laquelle aucune bonne volonté ne saurait être de trop. Dans cette construction qui est également celle de la démocratie, la Côte-d'Ivoire peut compter désormais sur une société politique plus diversifiée et une société civile plus aguerrie.

**Yacouba Konaté**  
*Université d'Abidjan*